

AgriGenève info

S
o
m
m
a
i
r
e

➤ 2

A vos agendas

➤ 3

Les brèves

➤ 4

AgriGenève, ses actions...

➤ 5

Ca vous intéresse ?

➤ 7

Annexe

Edito

Les syndicats se manifestent

Les syndicats reconfirment leur volonté de négocier le coût de la main-d'œuvre à la hausse ; ceci malgré une situation extrêmement difficile pour l'agriculture, une forte pression sur les prix de vente des produits et des coûts de production toujours en hausse.

Les syndicats eux s'en tiennent toujours au même discours : le coût de la vie augmentant il faut automatiquement revendiquer une hausse de salaire ou une baisse des heures hebdomadaires.

A Genève les décisions sont prises dans le cadre de la CRCT par un juge qui auditionne les deux parties soit AgriGenève et les syndicats.

Dès lors, un juge seul, tranche et prend des décisions, souvent en notre défaveur. Sans tenir compte des problématiques agricoles toujours défendues avec force mais qui sont rarement prises en considération.

On relèvera ici que pour l'agriculture chaque augmentation salariale ne peut pas être compensée par l'augmentation des ventes de nos produits, comme cela se fait dans d'autres branches (bâtiment, mécanique, etc.)

Un moratoire avait été demandé par AgriGenève il y a deux ans, pour harmoniser au niveau romand une convention collective de travail agricole (CCT) afin de gommer les disparités entre cantons. C'est une excellente idée mais avec 5 ou 6 cantons, le projet avance lentement.

L'avantage de cette CCT vient du fait que les négociations se feraient directement avec les syndicats et qu'un terrain d'entente devrait être trouvé entre les deux partenaires.

L'objectif à terme serait d'avoir une CCT au niveau national.

En espérant que les syndicats prennent tout de même conscience que chaque augmentation diminue la marge du producteur, si elle existe encore, et met en péril les exploitations et les emplois qui lui sont liés. Tout ceci ferait le jeu des produits importés sans garantie de production et de couverture sociale équitable.

Un souffle d'espoir pourrait venir du consommateur qui en choisissant des produits suisses, certes plus chers, mais garantissant des productions de qualité, (AOC, label) avec une couverture sociale d'excellente qualité permettrait d'assurer la pérennité de nos entreprises, et donc d'emplois dans le secteur agricole.

Marc FAVRE, Vice Président

Produits du Terroir Genevois



Les Saveurs de la Ferme

Les membres du comité de la
coopérative

Les Saveurs de la Ferme

ont le plaisir de vous convier à
l'inauguration de leur magasin

**Mardi 11 novembre 2003
à 16 heures**

Les Saveurs de la Ferme
Cours de Rive 20
1207 Genève

A VOS AGENDAS !

Date	Événement	Lieu	Horaire
01.11.03	Concours du menu bétail sur la place de Sardaigne	Carouge	
06.11.2003	90 ^{ème} anniversaire de la Fédération des syndicats d'élevage bovin de la race tachetée rouge	Carouge / halle du SIGMA	
08.11.2003	Fête de la Saint-Martin	Village de Peissy	de 10 h. à 18 h.00
11.11.2003	Inauguration du magasin "Les Saveurs de la Ferme" (voir article)	20 Cours de Rive	dès 16 h.
20-30.11.2003	Foire de Genève (voir article)	Palexpo	
21.12.2003	Marché des 4 Saisons	Quai du Mont -Blanc	journée
15-18.01.2004	Swiss Expo 04, Salon de l'agriculture	Lausanne	
5-8.02.2004	Exposition de poules, lapins et pigeons	Basse-cour carougeoise	journée
11.03.2004	Assemblée générale AgriGenève	Lullier	le matin

Petit rappel pour tous !

Afin de ne pas trop surcharger la réception et, par là même, vous faire gagner du temps en dialoguant directement avec la personne concernée, nous vous invitons à composer les numéros de téléphone directs, à défaut les N° de NATEL, de nos collaboratrices et collaborateurs.

- Réception – N° central 022 939 03 10
- ANSALDI Emmanuel 022 939 03 19
- BEZENCON Nicolas 022 939 03 15 079 574 54 12
- DUGON Jacques 022 939 03 14 079 776 62 56
- HURNI Michel 022 939 03 06
- JANNER Danièle 022 939 03 05
- NICOLE Willy 022 939 03 04
- PERROUX Céline 022 939 03 12
- ROSET Martine 022 939 03 07

- FAX AgriGeneve 022 939 03 01
- FAX technique 022 939 03 13
- Répondeur technique 022 939 03 18

- **PHILOS / permis de travail ligne directe pour agriculteur : 022 939 03 08**

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION ...

Première AOC sur Genève !

Nous tenons à féliciter l'association CYNARA pour l'obtention de l'**AOC Cardon épineux argenté de Plainpalais**.

Zone agricole spéciale : la nouvelle législation en vigueur

Depuis l'adoption par le Grand Conseil, le 28 mars 2003, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, des nouvelles dispositions légales pour la construction de serres sont en vigueur.

En plus de devoir être situé dans un secteur de zone agricole spéciale, un « plan localisé agricole » est nécessaire pour toute obtention de permis pour la construction ou l'agrandissement de serres qui excède les limites du développement interne. Les autorités compétentes ne peuvent définir précisément le temps nécessaire pour cette procédure administrative ; l'estimation avancée serait d'une dizaine de mois. Par conséquent, pour tous nouveaux projets ou pour toutes informations, nous vous encourageons à prendre contact au plus tôt avec Monsieur Bernard Trottet 022 327 48 91 (responsable de ce dossier au DAEL). L'application de cette législation, aujourd'hui complexe et mal adaptée pour la profession, est une forte préoccupation de l'UMG et d'AgriGenève qui oeuvrent pour tenter d'améliorer la situation.

Contact AgriGenève : Emmanuel Ansaldi 022 939 03 19

Terre végétale

Afin de pouvoir répondre aux besoins de nombreux agriculteurs en terre végétale, nous essayons petit à petit d'établir un réseau avec les différents entrepreneurs du canton.

Toutefois, il apparaît bien souvent que votre présence sur le terrain allée à vos réseaux *in situ* captent l'information bien avant qu'elle n'atteigne nos bureaux...et c'est tant mieux !!! Si après un premier tour de tam-tam dans vos contrées, de la terre disponible n'avait pas trouvé acquéreur, n'hésitez pas à nous contacter pour en faire profiter les autres « tribus » du canton !

Contact : E. Ansaldi

Personnel, secteur comptabilité gestion renforcé

Pour donner suite à une décision de notre comité directeur, AgriGenève a engagé, le 1^{er} octobre dernier, Monsieur Nathanaël Schildknecht au titre de conseiller en comptabilité et gestion. Détenteur d'un titre d'agro-ingénieur de l'HES de Zollikofen, Monsieur Schildknecht est âgé de 29 ans. Il n'est pas totalement inconnu des agriculteurs genevois puisqu'il a travaillé à la section paiements directs du Service de l'agriculture. Persuadés qu'il saura répondre à vos attentes, nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe et plein succès dans ses nouvelles fonctions. Monsieur Schildknecht peut être atteint directement par téléphone du lundi matin au mercredi à midi au N°022 939 03 04.

Avec l'engagement de Monsieur Schildknecht, nous concrétisons notre volonté de renforcer notre secteur comptabilité et gestion d'entreprise. Messieurs Willy Nicole et Nathanaël Schildknecht sont dès lors à votre entière disposition notamment pour les prestations suivantes :

- Bouclement comptable avec programmes VDV, Agrotwin ou autre et analyse du bouclement ;
- Budget d'exploitations et budget de trésorerie ;
- Constitution de dossiers pour le dépôt des demandes d'octroi de crédit d'investissement et d'aide au désendettement ;
- Conseils en matière de fermage ou en relation avec la LDFR ;
- Reprises d'exploitation en fermage ou en propriété ;
- Constitution d'associations ou de communauté d'exploitation ;
- Conseils en matière de paiements directs ;
- Etude de projets, etc...

N'hésitez pas à prendre contact avec eux !

Félicitations

A Monsieur **Julien Grunder** qui a brillamment obtenu son CFC agri-viti à l'école cantonale de Marcelin. Nous lui souhaitons plein succès dans sa carrière professionnelle.

Sécheresse, suite...

Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous en informer dans notre dernier numéro *d'AgriGenève Information*, un certain nombre de démarches ont été planifiées dans le courant du mois d'août visant à trouver toutes solutions utiles qui permettraient d'atténuer les conséquences économiques de la sécheresse persistante de cette année.

A ce titre et dans un premier temps, une délégation d'AgriGenève accompagnée du Service de l'agriculture a **rencontré le Conseiller d'Etat Monsieur Robert Cramer le 2 octobre** pour lui faire part de nos diverses préoccupations en la matière.

Dans un deuxième temps nous avons été reçus, le 9 octobre, par deux membres de la direction des SIG, dont Monsieur Batistella, Directeur général. Notre principale revendication a porté sur **l'étude d'une abolition anticipée de la taxe de débit agricole**.

Par ailleurs, diverses questions d'ordre technique – pression de service, facturation des acomptes, tarification des compteurs, etc..- ont fait l'objet de discussions fructueuses et très positives.

Concrètement un groupe de réflexion « eau » sera prochainement mis sur pied pour débattre de toutes ces questions, les **SIG étant soucieux d'offrir à leurs clients les prestations les meilleures possibles**.

Pour ce qui relève d'une part de l'abolition de la taxe de débit et d'autre part de la rencontre avec le Conseiller d'Etat Monsieur Cramer, dès que nous serons en mesure de le faire, nous porterons à votre connaissance les décisions prises.

Nous vous rendons par ailleurs attentifs au fait que l'OFAG a notamment décidé, dans le courant de l'été, de **faciliter l'octroi de prêts sans intérêts au titre de l'aide aux exploitations**. Il est également possible de suspendre le remboursement des prêts déjà consentis. Vous pouvez vous renseigner auprès d'AgriGenève ou du Service de l'agriculture pour toutes vos questions relatives à ces mesures. Formellement, les demandes d'aide aux exploitations doivent être adressées au canton à M. Neury du Service de l'agriculture.

La Chapelle – Les Sciens

Le projet du nouveau quartier la Chapelle – Les Sciens a été mis en consultation publique du 8 septembre au 10 octobre 2003 via un plan directeur de quartier et la première étape de modifications de limites de zones.

Dans sa finalité, ce quartier devrait accueillir environ **4000 habitants, 1800 logements et 800 emplois**. 38 hectares de zone agricole seraient déclassés.

Mais ce projet d'urbanisme, tel que présenté dans le plan directeur de quartier, va largement **au delà du périmètre de modifications des limites de zones fixées par le plan directeur cantonal**. Une zone de transition « écolo-paysago-agricole » serait envisagée entre les futures habitations et le village de Saconnex d'Arve dessous. D'après une étude mandatée par l'Etat, **six exploitations seraient concernées** plus ou moins durement par ce projet.

En sa qualité d'association faîtière de l'agriculture, **AgriGenève a formulé une prise de position** sur le plan directeur de quartier et sur la première phase de modifications de limites de zones.

Ces documents sont consultables à AgriGenève (contact E. Ansaldi).

En résumé, **AgriGenève s'est opposé fermement contre toutes contraintes supplémentaires et obligatoires dans les parcelles situées en zone agricole**. Au vu de la pénurie de logements et de la rareté des terres agricoles, la proportion de la zone de détente en rapport avec l'espace urbain semble largement démesurée.

Enfin, AgriGenève a demandé à être intégré dans les travaux futurs du groupe de concertation afin de faire valoir la position des agriculteurs et de l'agriculture au même titre que les associations de défense de l'environnement, qui elles, ont été consultées depuis l'origine du projet !

Présence de l'agriculture à la Foire de Genève, J- 20.....

Un événement à ne pas manquer !

Depuis quelque temps cela bouge beaucoup du côté du comité d'organisation de Terre-Avenir Village !

De l'idée même d'une présence durable de l'agriculture dans le cadre de la Foire de Genève, il y a maintenant un an et demi, à sa concrétisation d'ici quelques jours, un énorme travail a en effet été réalisé : choix du concepteur des stands, budget, recherche de financement, animations, etc... Concrètement et dès le 7 novembre, l'équipe de montage va s'activer pour meubler les 500 m² qui sont mis à notre disposition et œuvrer pour que le stand soit prêt le jour de l'ouverture de la Foire le 20 novembre.

Ce sera ainsi l'occasion de faire découvrir à la population genevoise la diversité des produits de notre terroir, notamment par des dégustations et par la vente de repas élaborés par les bouchers genevois ; ils seront accompagnés de nos crus de qualité. Les écoles seront également de la partie avec une présence d' « *Ecole à la Ferme* ».

Nous adressons d'ores et déjà un grand merci à celles et ceux qui se sont investis et vont encore s'investir dans ce grand projet.

Marché des 4 saisons du dimanche 21 décembre 2003

Le temps clément du 21 septembre dernier a largement contribué au succès du marché du quai du Mont Blanc. Et ça devient une habitude ! Lors des trois premières éditions, le soleil est venu parer la rade de ses plus beaux atours. A fleur d'eau, les stands déballent leurs mille et une combines (alimentaires ou pucières) pour retenir un instant le passant dans ce cadre enchanteur.

C'est la Ville de Genève qui est à l'origine de cette initiative et elle s'investit beaucoup pour rendre ce marché attractif et convivial : les places de marché sont gracieusement offertes ainsi que toute la publicité liée à cet événement. De plus des bancs de marché, c'est-à-dire une table couverte par une toile imperméable, peuvent être gracieusement mis à disposition des membres d'AgriGenève. Dans ce magnifique cadre et avec ces facilités d'accès, l'occasion est rêvée de faire découvrir les produits de notre terroir.

AgriGenève vous encourage à profiter de cette manifestation pour tenter l'expérience du marché et espère vivement voir fleurir les stands tenus par des agriculteurs lors des prochaines éditions. A raison de quatre fois par année, l'investissement est mesuré. Précisons qu'il est aussi possible de ne participer qu'à un ou deux marchés dans l'année.

Le prochain marché est celui de Noël, le 21 décembre 2003. **N'hésitez pas à vous inscrire dès aujourd'hui en remplissant le talon p 6** (délai d'inscription : 25 novembre 2003).

Vente directe à Genève

« Où peut-on trouver des produits en vente directe à Genève ? » est une question qui nous est régulièrement posée. C'est pour cette raison, qu'en juillet 2002, Valentina Hemmeler avait réalisé un petit document avec les adresses des agriculteurs pratiquant la vente directe (voir annexe p 7 et 8). Et ce papillon fut fort apprécié !

Ce document va être réactualisé, en vue d'une diffusion lors de la Foire de Genève et par le biais d'un site Internet. Nous vous invitons donc à nous communiquer toutes modifications (coordonnées, heures d'ouverture, produits à vendre...) ou à vous inscrire dans le cas où vous ne figurez pas encore sur cette liste.

www.agrigeneve.ch

Le site d'AgriGenève est en cours d'élaboration et devrait être *on ligne* début 2004. Bien qu'accessible au tout public, ce site est conçu à l'attention de nos membres dans l'optique d'améliorer notre service. A titre d'exemple, vous pourrez trouver une multitude d'informations comme l'actualité agricole genevoise, les messages techniques, les résultats d'essais, les prises de position, les formations proposées, des formulaires pour les permis de travail... et bien sur l'AgriGenève Info et Tech !

ÇA VOUS INTERESSE ???...SUITE...

PA 2007...

La consultation des ordonnances d'application de la PA 2007 a pris fin le 5 septembre dernier. L'OFAG a reçu quelque 6'000 pages de prise de position : c'est dire l'intérêt que les organisations consultées ont porté à cette consultation. A juste titre d'ailleurs, puisque la PA 2007 régira l'agriculture pour les quatre prochaines années. Pour la suite de la procédure : le Conseil Fédéral devrait ratifier le paquet d'ordonnances à fin novembre et la PA 2007 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004 selon le calendrier initialement prévu. Nous vous informerons en février prochain, d'une part dans le cadre des séances de CETA et d'autre part dans ces colonnes, de la teneur des principales ordonnances et de leurs modifications.

Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture

Depuis notre séance d'information à Satigny le 2 septembre dernier, le projet de loi sur la promotion de l'agriculture à été déposé auprès du Conseil d'Etat qui l'examine actuellement. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce projet.

ANNONCE

**OUVRIER A GENEVE, CHERCHE
TAILLE DE VIGNE A TACHE
Tél : 079.679.11.20**

PHILOS

Assurance Maladie: faut-il changer de franchise ?

Situation de départ pour les agriculteurs affiliés à **Philos assurance maladie et accident pour 2004** : 374 Frs par mois avec une franchise de 300 Frs (230 Frs l'année passée).

Une proposition : augmenter votre franchise à 1500 Frs et payer « plus que » 294 Frs par mois ; soit 80 Frs d'économie mensuelle, 960 Frs pour une année.

Oui mais, est-ce réellement avantageux ? 3 situations possibles :

1. vous n'êtes pas malade en 2004 donc pas de dépenses médicales : gain 960 Frs.
2. vous êtes malade « un peu mais pas trop », vous ne dépassez pas le seuil de 1'000 Frs de frais médicaux : gain 300 Frs maximum.
3. vous rencontrez des difficultés de santé et vos dépenses dépassent les 1'000 Frs : cette proposition n'est dans ce cas là pas intéressante.

Nous vous encourageons à établir votre propre bilan et en tirer les conclusions qui s'imposent. Pour tous changements, nous vous rappelons que le dernier délai est **le 30 novembre** et qu'ils doivent se faire par écrit.

BULLETIN REPONSE

Coupon à retourner jusqu'au **25 novembre** à AgriGenève, 15 rue des Sablières, 1217 Meyrin
ou à faxer au N°022 939 03 13

MARCHE DES QUATRE SAISONS

Je suis intéressé à participer au prochain marché des 4 saisons qui aura lieu le dimanche 21 décembre 2003.

Nom et prénom :

Adresse :

Tel :

Produits :

Remarques :